Politique relative aux données d'enregistrement des noms de domaine

Agence Des Medias Numeriques SASU –Vérification, publication et divulgation des données d'enregistrement des noms de domaine (Art. 28 NIS2)

Version 1 – en vigueur depuis le 19/11/2026

1. Champ d'application

Agence Des Medias Numeriques SASU, dont le siège social est situé 200 rue de la Croix Nivert, 75015 Paris, France, n° de TVA 29421527797 (« nous »), fournit des services d'enregistrement de noms de domaine en tant que bureau d'enregistrement accrédité. La présente politique décrit la manière dont nous garantissons l'exactitude et l'exhaustivité des données d'enregistrement, dont nous les publions et dont nous les divulguons, conformément à l'article 28 de la directive (UE) 2022/2555 (NIS2) et aux dispositions nationales. Elle s'applique à tous les noms de domaine que nous gérons, quel que soit le domaine de premier niveau.

2. Données d'enregistrement

Nous collectons et conservons dans une base de données dédiée : le nom de domaine, la date d'enregistrement, le nom du titulaire, son adresse e-mail et son numéro de téléphone, ainsi que, le cas échéant, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone du point de contact qui administre le nom de domaine. Nous enregistrons également si le titulaire est une personne physique ou une personne morale. Les registres peuvent exiger des données supplémentaires.

Les titulaires doivent fournir des données exactes et les maintenir à jour via l'espace client, via le lien https://controlpanel.amen.fr/welcome.html .

3. Vérification

La vérification est effectuée pour notre compte par un système central de vérification exploité par team.blue NV ainsi que par les registres ou les fournisseurs de bureaux d'enregistrement. La même procédure s'applique à tous les noms de domaine que nous gérons. Sa profondeur dépend des règles du registre concerné et du risque évalué de l'enregistrement.

3.1 Niveaux de vérification

- **Validation:** chaque élément de données est vérifié automatiquement quant à son exhaustivité, son format correct et sa cohérence (par exemple la syntaxe de l'adresse e-mail, le format téléphonique international). Les données qui échouent à la validation ne sont pas transmises au registre.
- **Vérification du contact:** nous confirmons qu'un canal de contact existe, est actif et atteint le titulaire.
- **Vérification de l'identité:** nous confirmons que le titulaire est bien la personne ou l'organisation qu'il prétend être.

3.2 Quand nous vérifions

Événement	Ce que nous faisons
Enregistrement	Validation, évaluation du risque et vérifications requises pour le nom de domaine, soit avant, soit peu après l'enregistrement du domaine
Changement de titulaire ou de coordonnées de contact	Authentification du demandeur, validation des nouvelles données et, s'il s'agit d'un élément déjà vérifié ou d'un nouveau titulaire, nouvelle vérification
Transfert vers nous	Vérification des données d'enregistrement, sauf si une vérification existante peut être réutilisée

Événement	Ce que nous faisons
Transfert vers un autre bureau d'enregistrement	Non entravé par la procédure de vérification
Non entravé par la procédure de vérification	Les signalements d'inexactitude, les signalements d'abus et les avis des registres ou des autorités sont examinés et peuvent donner lieu à une nouvelle vérification

3.3 Évaluation du risque

Chaque enregistrement fait l'objet d'une évaluation automatisée du risque lié au nom de domaine. Elle prend en compte des indicateurs linguistiques, structurels et de réputation, tels que la similitude avec des noms de domaine ou des marques existants, des schémas typiques de noms générés automatiquement et des liens avec des activités malveillantes connues. Lorsque l'évaluation indique un risque élevé, une vérification d'identité est exigée. Aucune autre donnée personnelle n'est utilisée pour l'évaluation du risque.

3.4 Méthodes

Vérification	Quand	Méthode
Adresse e-mail	Toujours	Lien avec un code à usage unique envoyé à l'adresse e-mail, valable pendant une durée limitée et pour un nombre limité de tentatives
Numéro de téléphone	Lorsque le registre l'exige	Code à usage unique par SMS ou appel vocal, au choix du titulaire
Identité	Lorsque l'évaluation du risque indique un risque élevé, ou lorsqu'un registre ou une autorité l'exige	Vérification de l'authenticité et de la validité d'un document d'identité officiel sur une page exploitée par notre prestataire de vérification

Aucune donnée biométrique n'est traitée

3.5 Réutilisation

Une vérification réussie peut être réutilisée pour la même personne et les mêmes données pendant la période de validité fixée par les règles applicables. Une nouvelle vérification est requise une fois cette période de validité expirée ou si les données ont changé.

3.6 Registres et bureaux d'enregistrement en amont

Lorsqu'un registre ou notre bureau d'enregistrement en amont effectue lui-même une vérification, nous ne collectons pas deux fois les mêmes données. Nous accompagnons le titulaire tout au long de cette procédure et maintenons nos données alignées sur son résultat. Lorsqu'un registre exige que le statut de vérification lui soit signalé, nous le signalons.

3.7 Échec de la vérification

Les titulaires sont informés de la vérification requise et des conséquences de son non-accomplissement. Si la vérification n'est pas effectuée, un domaine peut être suspendu, supprimé, ou les deux. Pour les noms de domaine actifs, nous notifions le titulaire et fixons un délai de régularisation ; une fois ce délai expiré, le nom de domaine peut être suspendu ou supprimé. Des mesures immédiates peuvent être prises lorsque la loi ou un risque imminent d'abus l'exige. Les règles plus strictes des registres prévalent.

3.8 Preuves

Chaque vérification produit un enregistrement de son résultat, de sa méthode, de son horodatage et de son périmètre. Nous fournissons ces preuves aux registres, à notre bureau d'enregistrement en amont ou aux autorités compétentes sur demande.

4. Publication

Sans retard injustifié après l'enregistrement, nous rendons publiquement accessibles les données d'enregistrement qui ne constituent pas des données personnelles, via le service d'annuaire des données d'enregistrement du registre ou de notre bureau d'enregistrement en amont, ou via notre propre service de recherche (whois) à l'adresse https://www.amen.fr/whois/ . Pour les personnes morales, cela comprend le nom du titulaire, son numéro de téléphone et son adresse e-mail. Les données des personnes physiques ne sont pas publiées, sauf si les règles du registre l'exigent et qu'une base légale existe.

5. Accès pour les demandeurs d'accès légitimes

Les demandeurs d'accès légitimes, tels que les autorités compétentes, les autorités répressives (services de répression) et les CSIRT, peuvent demander les données d'enregistrement qui ne sont pas publiquement accessibles. Les demandes doivent être envoyées à l'adresse e-mail dédiée juridique@amen.fr et préciser le demandeur et sa nature juridique, le nom de domaine, les données demandées, la finalité et la base légale.

Nous évaluons chaque demande au regard de la législation applicable en matière de protection des données et répondons **sans retard injustifié et en tout état de cause dans un délai de 72 heures suivant la réception**, soit en divulguant les données en tout ou en partie, soit en refusant avec mention des motifs. Les données sont transmises par un canal sécurisé.

6. Protection des données et contact

Les détails du traitement des données personnelles dans le processus de vérification, y compris les prestataires, la conservation et vos droits, sont décrits dans notre politique de confidentialité: https://www.amen.fr/a-propos/information-legale/cookies/. Questions relatives à la présente politique: dpo@amen.fr